



**COMITE SYNDICAL
COMPTE RENDU SUCCINCT
DE LA SEANCE DU 7 FEVRIER 2019 A 10 HEURES 00**

Affichage le 8 février 2019 – 6 pages

Le sept février deux mille dix-neuf à 10 h 00, le comité syndical du SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION GRENOBLOISE (SMTC) s'est réuni hémicycle Claude LORIUS, (salle du Conseil), Immeuble Le Forum, 3 rue Malakoff à Grenoble sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Yann MONGABURU, président du SMTC.

Nombre de délégués syndicaux en exercice au jour de la séance : 17
Nombre de votants, présents et représentés:17

PRESENTS

Délégués de GRENOBLE-ALPES METROPOLE

Titulaires :

Ludovic BUSTOS
Alan CONFESSON
Magdeleine FASOLA
Françoise GERBIER
Francie MEGEVAND
Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN de la n°1 à n°4
Yann MONGABURU
Delia MOROTÉ
Michel OCTRU
Marcel REPELLIN
Jean-Paul TROVERO

Délégués du DEPARTEMENT DE L'ISERE

Titulaires :

Anne GÉRIN
Amandine GERMAIN
Jean-Claude PEYRIN de la n°1 à n°2

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Monsieur Bernard CHARVET pouvoir à Madame Magdeleine FASOLA
Monsieur Giovanni CUPANI pouvoir à Madame Delia MOROTÉ
Madame Elisabeth LEGRAND pouvoir à Monsieur Jean-Paul TROVERO
Monsieur Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN pouvoir à Monsieur OCTRU de la n°5 à n°15
Monsieur Jean-Claude PEYRIN pouvoir à Madame Anne GÉRIN de la n°3 à n°15

OUVERTURE DE LA SEANCE

- Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Amandine GERMAIN a été nommée secrétaire de séance.

- Approbation du compte rendu succinct de la séance du 12/12/2018

Pas d'observation.

Compte rendu succinct adopté à l'unanimité.

- Rapport 2019-01 du Président sur les décisions prises par délégation du Comité syndical

Pas d'observation.

Le comité syndical a pris acte, à l'unanimité, de la présentation de ce rapport.

NOTE D'INFORMATION

Suspension de séance à 10h10 pour présentation de cette information par Monsieur Arnaud SAILLET, Service Projets, Observation et Prospective des déplacements de Grenoble-Alpes Métropole.

- Les 5 minutes de l'Observatoire des déplacements de la métropole grenobloise :
Comptages piétons dans le centre ville de Grenoble

2NI180051

Interventions de MM. MERMILLOD-BLONDIN et MONGABURU.

Il est rappelé que les flux piétons sont des indicateurs utiles pour appréhender les déplacements, les dynamiques voire les ruptures de circulation pouvant exister.

Point présenté pour information ; non soumis à délibération.

Reprise de séance à 10h18.

PROJETS SOUMIS A DELIBERATION DU COMITE

- Délibération n°1 : Matériel roulant - Programme de renouvellement - acquisition de 8 autobus articulés GNV - RAPPORTEUR : Jean-Claude PEYRIN

2DL190002

Interventions de MM. TROVERO et MONGABURU.

Après examen de la Commission Ressources du 24 janvier 2019, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTc autorise le lancement d'une consultation pour l'acquisition de 8 autobus articulés à motorisation GNV.

A leur réception, les véhicules seront remisés au dépôt de Sassenage qui est équipé d'une station de rechargement gaz dont 30% du gaz est d'origine renouvelable, issu du biométhane.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°2 : Délégation de service public - Réseau de transport public urbain - Avenant 6** - *RAPPORTEUR : Jean-Claude PEYRIN*

2DL190019

Intervention de M. MONGABURU.

Après examen de la commission Ressources SMTC du 24 janvier 2019, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC :

- Approuve l'avenant 6 tel que présenté ci-dessus, portant modification des articles 15 (programmes prévisionnels pluriannuels d'investissements), et 37 (sort des biens en fin de contrat), ainsi que des annexes 7 (PPI) et 13 (parc de véhicules dédié à la DSP) ;
- Autorise le Président à signer l'avenant 6 au contrat de délégation de service public Réseau de transport public urbain signé en date du 02 mai 2013.

NPPV : 1 (M. TROVERO)

Abstention : 1 (Mme LEGRAND)

Pour : 15

Conclusions adoptées.

- **Délibération n°3 : Finances et Budget - Rapport sur les orientations budgétaires 2019 - SMTC** - *RAPPORTEUR : Marcel REPELLIN*

2DL180118

Interventions de Mme MEGEVAND, M. TROVERO, M. CONFESSON, M. MERMILLOD-BLONDIN, M. MONGABURU, Mme GERBIER.

Après examen de la Commission ressources SMTC du 24 janvier 2019, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC prend acte, **à l'unanimité**, du débat intervenu à l'occasion de la présentation du rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice 2019.

- **Délibération n°4 : Délégation de service public - Gestion de mobiliers liés à la mobilité - Approbation du concessionnaire et du contrat de concession** - *RAPPORTEUR : Francie MEGEVAND*

2DL180126

Interventions de M. OCTRU, M. REPELLIN, M. TROVERO, M. CONFESSON, Mme GERMAIN, M. MERMILLOD-BLONDIN, Mme GERBIER, Mme MEGEVAND, M. MONGABURU.

Après examen de la Commission Réseau du 24 janvier 2019, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC :

- Approuve le choix de retenir la société JC Decaux comme concessionnaire de service afin d'assurer la mise à disposition, la livraison, l'installation, le reconditionnement, la maintenance et l'entretien de mobiliers urbains, publicitaires et non publicitaires destinés à la mobilité,
- Approuve le contrat de concession portant sur la mise à disposition, l'installation, la maintenance et l'entretien de mobiliers urbains, publicitaires et non publicitaires destinés à la mobilité,
- Autorise le Président à finaliser et à signer le contrat de concession et ses annexes, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Décide d'affecter la redevance au suivi du contrat de concession, notamment sur les volets qualité de service et gestion des informations sur la mobilité.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°5 : Tarification - Tarification solidaire - Conventonnement avec l'association Un Toit pour Tous** - *RAPPORTEUR : Yann MONGABURU*

2DL180119

Interventions de Mme GERBIER, M. MONGABURU.

Après examen de la Commission ressources SMTC du 24 janvier 2019, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC :

- Autorise l'association Un Toit pour Tous à intervenir dans le dispositif de la tarification solidaire pour les réfugiés dont elle assure l'accueil et l'accompagnement,

- Approuve la convention conclue entre l'association Un Toit Pour Tous et le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération grenobloise telle qu'annexée à la présente délibération ;
- Autorise le Président à signer la convention à intervenir en ce sens avec l'association Un Toit pour Tous.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°6 : Tarification - Tarification solidaire - Actualisation des tranches de quotient familial** - *RAPPORTEUR : Yann MONGABURU*

2DL180120

Pas d'observation.

Après examen de la Commission ressources SMTC du 24 janvier 2019, et après en avoir délibéré, le Comité syndical SMTC :

- décide d'actualiser les niveaux de quotient familial et de fixer les 4 tranches de quotient familial de 0 à 435 € (pastel 1), de 436 à 515 € (pastel 2), de 516 à 605 € (pastel 3), et de 606 à 675 € (pastel 4),
- mandate la SEMITAG, exploitant du réseau de transport en commun de l'agglomération grenobloise, pour mettre en œuvre l'actualisation des tranches début février 2019.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°7 : Relations avec les usagers et opérateurs de mobilité - Expérimentation d'un service de triporteur électrique avec chauffeur pour les abonnés de +75 ans** - *RAPPORTEUR : Francie MEGEVAND*

2DL180122

Interventions de M. OCTRU, M. MONGABURU.

Après examen de la Commission Réseau du 24 janvier 2019 et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC approuve le principe de recours à un service de triporteurs électriques assurant des courses spécifiques pour les abonnés annuels SEMITAG de 75 ans et plus sur une période d'expérimentation de 1 an à compter de mars 2019.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°8 : Réseau Tramway - Nouvelle offre de soirée** - *RAPPORTEUR : Francie MEGEVAND*

2DL180127

Intervention de Mme MEGEVAND.

Après présentation en comités de déplacements du 7 au 15 janvier 2019 et examen par la Commission Réseau du 24 janvier 2019, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC :

- décide d'adapter l'offre du réseau de soirée selon les principes décrits ci-dessus à compter du 2 septembre 2019 à coût constant ;
- demande à la SEMITAG de mettre en œuvre ces modifications à coût constant dans le cadre de la délégation de service public du réseau TAG.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°9 : Matériel roulant - Marché 2018-067 : Travaux d'augmentation du gabarit de l'ouvrage "PICF VALMY" - Avenant n°2 - autorisation au Président de signer l'avenant** - *RAPPORTEUR : Yann MONGABURU*

2DL190009

Pas d'observation.

Après examen de la Commission Ressources du 24 janvier 2019, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC :

- approuve l'avenant n°2 du marché COLAS n°2018-067 relatif aux travaux d'augmentation du gabarit de l'ouvrage « PICF Valmy », d'un montant de 53 294,26 € HT, portant le montant du marché à 553 216,46 € HT,
- autorise le Président à mettre au point et signer cet avenant n°2 et tout document relatif à cet objet.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°10 : Finances et Budget - Délégation du service public de gestion du réseau des transports urbains - réforme des biens et sorties du patrimoine - Autorisation de cession par le délégataire - RAPPORTEUR : Marcel REPELLIN**

2DL190010

Interventions de Mme MOROTÉ, M. MONGABURU, M. TROVERO, M. CONFESSON, Mme GERMAIN, M. REPELLIN, Mme GÉRIN, Mme GERBIER.

Après examen de la Commission ressources SMTC du 24 janvier 2019, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC :

- prononce la désaffectation et la réforme de biens ci-annexés, lesquels sont sortis de l'inventaire par le délégataire selon les modalités prévues par la convention de délégation de service public,
- autorise la SEMITAG à vendre ou faire détruire les biens réformés.

Abstentions : 2 (Mme MOROTÉ, M. CUPANI)

Pour : 15

Conclusions adoptées.

- **Délibération n°11 : Réseau Tramway - Extension de la ligne A du tramway de l'agglomération grenobloise à Pont de Claix. Indemnisation amiable des activités économiques riveraines du chantier - Boucherie-épicerie - 14 avenue Charles de Gaulle à Pont de Claix - Attribution d'une indemnité compensatoire provisionnelle - RAPPORTEUR : Yann MONGABURU**

2DL190008

Pas d'observation.

Après examen de la Commission ressources SMTC du 24 janvier 2019, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC :

- accepte de procéder à la réparation du préjudice subi par la SARL EL KAWTAR sise 14 avenue du Général de Gaulle à Pont de Claix dans le cadre des travaux entrepris par le SMTC pour la réalisation de l'extension de la ligne A de tramway depuis Echirolles Denis Papin vers Pont de Claix - L'Etoile ;
- donne son accord pour le versement d'une indemnité compensatoire provisionnelle d'un montant de 8 000 € (huit mille euros) à la SARL EL KAWTAR sise 14 avenue Charles de Gaulle à Pont de Claix à titre d'acompte sur le montant de l'indemnité compensatoire définitive qui sera arrêté à la fin de la période des travaux réalisés pour le SMTC et situés au droit de cette activité ;
- dit que la dépense est inscrite au budget du SMTC.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°12 : Réseau Tramway - Extension de la ligne A de tramway à Le Pont de Claix-Flotibulle - Marché de maîtrise d'oeuvre Infrastructures et Systèmes tramway - Marché S 2014-031 - Avenant n°3 - autorisation au Président à signer - RAPPORTEUR : Yann MONGABURU**

2DL190013

Pas d'observation.

Après examen de la Commission ressources SMTC du 24 janvier 2019, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC :

- approuve l'avenant n°3 au marché n° 2014-031 de maîtrise d'oeuvre infrastructures et systèmes tramway conclu avec le groupement INGEROP/FOLIA fixant la rémunération complémentaire au montant de 92 670,00 € HT représentant 7,33 % d'augmentation et portant le montant du marché affermi à 1 357 485,00 € HT soit une augmentation cumulée de 20,41 %,
- autorise le Président à signer cet avenant n°3 et tout document relatif à cet objet,
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget du SMTC.

Contre : 4 (Mme GERIN, MM PEYRIN, OCTRU, MERMILLOD-BLONDIN)

Pour : 13

Conclusions adoptées.

- **Délibération n°13 : Réseau Bus - Aménagement d'une voie bus avenue des Maquis de l'Oisans à Eybens - RAPPORTEUR : Ludovic BUSTOS**

2DL180124

Pas d'observation.

Après examen de la Commission Réseau du 24 janvier 2019, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC décide de la réalisation d'une voie bus sur l'avenue des Maquis de l'Oisans à Eybens, qui nécessite un investissement estimé entre 150 000 et 200 000 € HT.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°14 : Réseau Bus - Avenant n°2 au marché SOLARI n°2014-027 : Marché de fourniture et déploiement de bornes d'information voyageurs (BIV) sur les lignes de bus Chrono de l'agglomération grenobloise - Autorisation au Président de signer l'avenant n°2 de prolongation du délai d'exécution du marché - RAPPORTEUR : Marcel REPELLIN**

2DL190001

Pas d'observation.

Après examen de la Commission Ressources du 24 janvier 2019, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC autorise le Président à signer l'avenant n°2 de prolongation du délai d'exécution du marché 2014-027 de fourniture de BIV de 18 mois, soit une fin du marché prévue au 18 septembre 2020.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°15 : Réseau Bus - Avenant n°2 au marché INGEROP n°2013-006 : Mission d'assistance technique pour l'acquisition et l'installation de bornes d'information voyageurs (BIV) sur les lignes de bus de l'agglomération grenobloise - Autorisation au Président de signer l'avenant n°2 de plus-value financière au marché - RAPPORTEUR : Marcel REPELLIN**

2DL190012

Pas d'observation.

Après examen de la Commission Ressources du 24 janvier 2019, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC :

- approuve l'avenant n°2 au marché n°2013-006 d'assistance technique avec INGEROP,
- approuve le montant de 17 000 € HT soit 20 4000 € TTC pour l'assistance à l'acquisition et l'installation de 31 BIV sur la ligne Chrono 7,
- autorise le Président à signer ledit avenant,
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget du SMTC.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

INFORMATION DU PRESIDENT

Monsieur le Président fait part du décès de Monsieur Henri GALY. L'ensemble des conseillers syndicaux du SMTC lui rendent hommage.

Il était le Président du Comité pour le Droit au Travail des Handicapés et l'Egalité des Droits. Toujours actif, vigilant, exigeant mais d'une exigence juste, qui nous a sûrement poussés et nous poussera encore à aller plus loin dans l'accessibilité et une approche de l'accessibilité la plus universelle qu'on puisse souhaiter sur le réseau de l'agglomération grenobloise. Ce fut l'un des militants les plus actifs de la Commission Accessibilité du SMTC présidée par Alan CONFESSON. Il a heureusement fait bouger les choses. Que cela nous engage tous à persévérer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 01.